



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLICQUE FRANCAISE			
DEPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
Séance du conseil communautaire du 28 juin 2021			
Date de la convocation	22 juin 2021	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Envoyé en préfecture le 06/07/2021 Reçu en préfecture le 06/07/2021 Affiché le  ID : 070-247000755-20210628-20210098-DE </div>	
Conseillers en exercice	38		
Titulaires présents	29		
Suppléants présents	3		
Pouvoirs	6		
Nombre de votants	38		
Objet	Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Délibération n° 2021	098
		Page(s) 1/3	

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD*, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, C.CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE**, Joël DAVAL**, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Philippe GÉRARD**, Gérard GROSJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE*, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX*, Nicolas NURDIN*, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE, Laurent ZIEGLER*.

3 suppléances:** R.CHAMAGNE suppléé par Patrice BEURAERT – Philippe GÉRARD suppléé par Daniel BAUDONCOURT – J.DAVAL. suppléé par Guy MAUFFREY.

6 Pouvoirs* : N.NURDIN pouvoir à E.PETITJEAN, J.C.NEVEUX pouvoir à M.CALLOCH, J.BERNARD pouvoir à B.LEPAGNEY, D.LARROQUE pouvoir à M.ANDING, P.MANGIN pouvoir à N.SIRVEAUX, L.ZIEGLER pouvoir à M.C.FRICHET.

Exposé :

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

A des fins de cohérence territoriale, il a été proposé à la CCPLx d'élaborer ce contrat à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises afin de prendre en compte les objectifs du projet de territoire ainsi que les orientations du SCOT en cours d'élaboration.

Quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique devra permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être



Objet	Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Délibération n° 2021	098
		Page(s) 2/3	

apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Dans la perspective de la signature du CRTE, un protocole d'engagement vient préciser les modalités de collaboration entre les parties prenantes afin de partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Ce protocole a également vocation à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE.

Pour le compte du territoire de la CCPLx, les actions suivantes ont été identifiées (démarrage en 2021) :

- L'extension du parking du Morbief à Luxeuil-les-Bains / *DETR*
- La réhabilitation de la Halle des sports Beauregard à Luxeuil-les-Bains / *DETR*
- L'espace aquatique à Luxeuil-les-Bains porté par la CC Pays de Luxeuil / *DETR – soutien dans le cadre du PAIR/Sport Région Bourgogne-Franche-Comté*
- Le programme de rénovation énergétique de bâtiments communaux de la commune de Froideconche
- Le projet de l'entreprise Soprofen de Froideconche / *Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires*
- Le projet de l'entreprise André Bazin / *Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur et Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, soutenu dans le cadre du fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée de la Région-Bourgogne-Franche-Comté*
- *Le projet de la société d'abattage des Vosges Saônoises à Luxeuil-les-Bains*
- L'aménagement d'une voie douce d'accès au centre aquatique
- Les travaux de création d'un dégrilleur-compacteur de déchets en tête de la station de traitement des eaux usées de la CCPLx
- Les travaux d'élimination des ECP sur la conduite de transport assainissement EU sur les Communes de SAINT-SAUVEUR et LUXEUIL
- Les travaux d'aménagement de la voirie des ZA du Bouquet (tranche 1 nouvelle) et des Sept chevaux (raquette)
- L'aménagement du quartier du stade de Luxeuil-les-Bains, notamment la partie liaison douce et vitalisation
- Le plan de relance eau et assainissement porté par la commune de Luxeuil-les-Bains, sur le quartier du Mont Valot
- L'acquisition et les travaux de restructuration du bâtiment ENGIE, rue Saint Colomban, en services techniques municipaux, porté par la commune de Luxeuil-les-Bains

A moyen terme, sont également prévus et seront intégrés au contrat à venir (liste susceptible d'être complétée d'ici la fin de l'année) :

- La restructuration du groupe scolaire du boulevard Richet – Luxeuil-les-Bains
- L'aménagement de l'étang de la Poche - Luxeuil-les-Bains
- La réhabilitation de l'espace Charles de Gaulle abritant le Musée du combattant - Luxeuil-les-Bains
- Les travaux de sécurisation et d'aménagement de la basilique – Luxeuil-les-Bains
- Requalification d'une ancienne ferme en point multiservices – La Chapelle-les-Luxeuil



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du
28 juin 2021

Objet	Protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	Délibération n° 2021	098
		Page(s) 3/3	

Décision :

Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité**, le conseil communautaire :

- **approuve** le recensement des opérations identifiées sur le territoire en vue de les inscrire au protocole ;
- **approuve** les modalités de la coopération conformément au projet de protocole joint en annexe ;
- **autorise** le Président à signer ledit protocole.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

ID : 070-247000755-20210628-20210098-DE



Ainsi délibéré et signé
Pour extrait conforme

~~Le Président~~
~~Jacques DESHAYES~~

